



**CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES**  
289, rue DeVillemure, 2<sup>e</sup> étage, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5J5  
Télécopieur: (450) 438-5869 Téléphone: (450) 438-4197  
Courriel : ccsnl@videotron.ca

St-Jérôme, le 20 août 2015

**AUX PERSONNES DIRIGEANTES DES SYNDICATS AFFILIÉS AU CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES**

Bonjour,

Le Conseil central organise une session :

**INITIATION À LA SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL**  
*Les 17 et 18 novembre 2015*  
**DE 9H00 À 17H00**  
**AU CONSEIL CENTRAL ( 289 de Villemure 3<sup>e</sup> étage, St-Jérôme)**

Objectif de la session :

Les responsables de la santé et de la sécurité dans les syndicats apprennent à saisir la portée de leur rôle et à s'outiller pour agir efficacement à court terme. On y définit le rôle et les responsabilités de la personne responsable de la santé et de la sécurité au travail dans le syndicat. On y fait **un bref survol** des lois existantes, de leur origine et de leur portée ainsi que des notions qu'elles véhiculent. On y apprend **de notions de base quant à la prise** en charge des dossiers de réparation dans le syndicat. On se familiarise avec la notion de l'assignation temporaire d'un travail. On y apprend à observer son milieu de travail pour éliminer les dangers à la source, à constituer un dossier puis à préparer les rencontres avec l'employeur.

**Prenez note que cette session se donne sur deux jours et qu'elle est maintenant considérée comme un pré-requis pour que vous puissiez suivre par la suite la session « Action syndicale en prévention » qui vous sera offerte par votre fédération.**

Période d'inscriptions :

La période allouée pour l'inscription sera du **12 au 23 octobre 2015** en appelant Sylvain Bastien au 450-438-4197. Le nombre d'inscriptions sera de 8 à 16 participant-es. **Faites confirmer votre inscription avant de demander votre libération.**

Financement :

Le Conseil central défraie les frais de déplacement, repas, hébergement, salaire perdu, etc... **Un talon de paye récent ainsi qu'une preuve de libération syndicale devra être fourni sur place** en remplissant le compte de dépenses lors de la session.

Syndicalement,

Sylvain Bastien,  
Responsable de la formation.